

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1441-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1441-2025 autorisant une dépense et un emprunt de 1 055 000 \$ pour des honoraires professionnels incluant les frais d'escompte et d'émission afin d'établir les plans et devis pour l'aménagement de rivière pour faible débit écologique, la mise en conformité SST au garage municipal, le système d'approvisionnement en eau brute à la CTE, la reconfiguration fonctionnelle de la caserne, le lien multifonctionnel (entre parc Terry-Fox et la rue Quévillon), la reconstruction du pont de la piste cyclable la Montérégiade et pour la mise à niveau du stade Napoléon-Fontaine ».
2. Que ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 27 janvier 2026.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 30 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 30 janvier 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 30 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland